



FFSLC 

Fédération Française  
des Sports  
et Loisirs Canins

*Pourquoi prendre une licence à la Fédération  
Française des Sports et Loisirs Canins ?*



Édition juin 2024

Fédération agréée et délégataire



Fédération affiliée à



Site internet FFSLC



## SOMMAIRE

- 1 Participation aux événements et entraînements
- 2 Participation au développement de la FFSLC
- 3 Les disciplines (Canicross, Cani/TT, Canitrottinette, Ski-joëring.
- 4 Les disciplines (Canitrail, Canimarche/Canirando, Canicross enfants, Canitriathlon).
- 5 Les types de licence
- 6 L'assurance fédérale
- 7 La formation Brevet d'Animateur Fédéral (BAF).
- 8 La formation juge de courses
- 9 La formation matériel
- 10 Les offres partenaires
- 11 Liens utiles

La licence permet de s'inscrire sur n'importe quel événement et entraînement (loisir et compétition) organisés par les clubs FFSLC sur tout le territoire français.

L'inscription aux compétitions et aux formations FFSLC se fait via la plateforme suivante : <https://courses.ffslc.fr/fr/>.

La licence permet également de participer aux Championnats Régionaux, d'être sélectionné au Championnat de France Terre et aux Championnats du Monde de l'International Canicross Federation (ICF).

De plus, elle permet de bénéficier d'un tarif réduit pour l'inscription à une compétition du calendrier FFSLC.

Plus de 100 compétitions sont organisées chaque année par les clubs FFSLC dont les Championnats Régionaux, les Championnats de France Terre et Neige et le Championnat de France Canitrail.



Départ Canicross Trophée des Montagnes 2022



Stage de Canicross enfants dans la région 7



Départ Relais Trophée Fédéral Terre 2022

Et de nombreux autres événements...

En prenant une licence, vous appartenez à une communauté de **plus de 5 000 licenciés** que compte environ la Fédération à ce jour répartis dans **plus de 200 clubs** sur le territoire français. Entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024, la FFSLC compte **plus de 2 280 ATP (ou licences "journée")** qui ont participé à ses compétitions.

En intégrant cette communauté, vous permettez, **quelque soit votre niveau**, le développement de nos disciplines en France. En effet, c'est la licence qui finance les actions fédérales, qui permet de démocratiser les sports monochien en France et de **faire découvrir nos activités au plus grand nombre**.

C'est le nombre croissant de licenciés qui permet de pérenniser l'organisation de nos championnats.

La Fédération Française des Sports et Loisirs Canins est **agrée et délégataire pour les sports monochien (Canicross, Canitrail, CaniVTT, Canitrottinette, Canirandonnée, Canimarche, Ski-joëring)** auprès du **ministère chargé des sports**.

Elle a donc pour rôle :

- d'organiser les compétitions durant lesquelles des titres internationaux, nationaux, régionaux ou départementaux sont délivrés ;
- de procéder aux sélections correspondantes ;
- de définir les règles techniques et administratives propres à chaque discipline ;
- d'établir une charte d'éthique et de déontologie.

Elle est par conséquent en charge d'une mission de service public et reconnue d'utilité publique.

Être licencié à la FFSLC, c'est donc faire partie d'une fédération reconnue.

Le projet de développement de la FFSLC est disponible sur le site internet dans l'onglet "Documentations" puis "Informations fédérales" : [Projet Fédéral FFSLC](#)



**MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



© Sophie POPINEAU

## LE CANICROSS

Le Canicross est une course à pied, coureur et chien sont reliés par une longe avec amortisseur. Un équipement spécialisé s'impose pour accompagner les performances des athlètes (harnais, baudrier, ceinture, longe).

La distance du parcours en Canicross est comprise entre 5 et 9km en fonction des températures.

Le chien doit avoir 18 mois pour commencer la compétition.



© Sophie POPINEAU

## LE CANI VTT

Le CaniVTT est réservé aux adultes et juniors (à partir de 15 ans), le chien est relié au VTT par une longe avec amortisseur.

Le vététiste doit suivre le rythme de son chien sur des parcours de 5 à 9km.

C'est un sport technique, où l'on peut atteindre des vitesses de pointe impressionnantes de plus de 50km/h et des vitesses moyennes allant jusqu'à 35km/h.

L'homme ne doit faire qu'un avec son chien et surtout être au niveau de son chien.

Le port du casque et des gants sont obligatoires pour pratiquer ce sport à sensations fortes.

Le chien doit avoir au minimum 18 mois pour le pratiquer.



© Sophie POPINEAU

## LA CANITROTTINETTE (OU CANIPEDICYCLE)

La Canitrottinette est réservée aux adultes et juniors (à partir de 15 ans), le chien est relié à la trottinette par une longe avec amortisseur.

Comme dans toutes les disciplines sportives l'effort doit être partagé avec le chien, il faut donc faire l'effort de "patiner" ou pousser et non rester sur l'engin en se laissant tirer.

C'est une discipline physique qui demande un bel effort des deux partenaires.

Le port du casque et des gants sont obligatoires pour pratiquer ce sport à sensations fortes.

Le chien doit avoir au minimum 18 mois pour le pratiquer.



© Eug. MANZANO

## LE SKI-JOËRING

Le Ski-joëring se pratique en ski de fond tracté par son chien.

Cette discipline demande une bonne pratique du ski de fond afin d'accompagner la course du chien.

L'équipement est semblable à celui du canicrosser sauf la tenue du skieur.

C'est donc une activité sportive à pratiquer l'hiver, pour glisser sur la neige.



© Nadège VEREECKE

## LE CANITRAIL

Le Canitrail est plus une discipline d'endurance. Le matériel est le même que pour le Canicross. Le parcours de Canitrail est plus long que celui du Canicross avec une distance comprise entre 10 et 25 km et un dénivelé plus important.

Il est prudent d'emporter son ravitaillement et notamment de l'eau avec une gamelle souple pour pouvoir hydrater son chien.

Il est fortement recommandé d'emporter une couverture de survie et un téléphone portable lors d'un Canitrail.

Les règles sont identiques à celles du Canicross.

Pour commencer la compétition, le chien doit avoir au moins 24 mois.



© Sophie POPINEAU

## LA CANIMARCHE / CANIRANDO / CANIMARCHE ET CANIRANDO NORDIQUE

La Canimarche ou Canirando est une activité qui met l'accent sur la beauté du paysage.

L'équipement est le même que celui du Canicross ou Canitrail.

La Canimarche est un mariage entre la marche qu'elle soit rapide ou non et votre chien. Cela se pratique le plus souvent en pleine nature, en compétition ou en loisir ce sport permet de renforcer le lien entre vous et votre animal.

Le chien doit avoir 18 mois pour commencer la compétition.



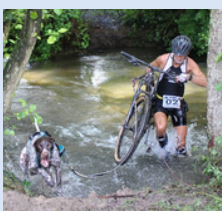
© Sophie POPINEAU

## LE CANICROSS POUR LES ENFANTS

Les distances sont adaptées à l'âge de l'enfant :

- Benjamins (de 7 à 10 ans) : distance de 1,5 km maximum
- Minimes (de 11 à 14 ans) : distance de 2,5 km maximum
- Cadets (de 15 à 16 ans) : distance de 3,5 km maximum
- Les Juniors courent sur le même parcours et dans les mêmes conditions que les adultes.

Un adulte peut courir avec l'enfant selon l'expérience de l'enfant ou si le chien est trop puissant par rapport au gabarit de l'enfant (dans ce cas l'adulte est relié également au chien, mais en retrait de l'enfant). La présence de l'adulte est obligatoire pour les benjamins. Il est conseillé de choisir un chien en conformité avec la morphologie de l'enfant.



© Florence BANCE

## LE CANITRIATHLON

Le Canitriathlon regroupe trois disciplines différentes : le Canicross, le CaniVTT et la Caninotation.

Le chien doit être équipé d'un harnais de traction et doit être attaché en permanence.

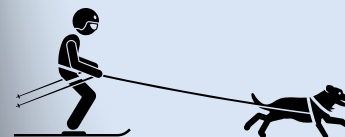
Il doit être âgé de plus de 18 mois pour le Canitriathlon individuel.

Il est fortement conseillé de s'équiper d'une paire de basket ou de chausson de nage pour la partie natation et la sortie de l'eau.



Dénomination	Âge	Tarif	Certificat médical ou attestation requise	Utilisable en compétition	Doit régler l'ATP* et présenter un certificat médical pour participer à une compétition
Licence Compétition Adulte et Handi	18 ans et +	30€	X	X	
Licence Loisir Adulte et Handi	18 ans et +	20€	X		X
Licence Administrative	Tout âge	10€			X
Licence Junior	15-18 ans	15€	X	X	
Licence Cadet	13-14 ans	15€	X	X	
Licence Minime	10-12 ans	15€	X	X	
Licence Benjamin	7-9 ans	15€	X	X	

\*ATP = Autre Titre de Participation (licence "journée")





Les licenciés FFSLC bénéficient automatiquement, lors de leur prise de licence, des garanties de l'assurance MAIF souscrite par la fédération.

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant lors de la pratique de sports et loisirs canins, ainsi que sur les trajets aller et retour pour se rendre au lieu des activités et en revenir.

**Sont garanties :**

- La pratique de sports et loisirs canins, en compétition officielle, officieuse ou à l'entraînement, pourvu qu'il soit programmé par les clubs affiliés ;
- Toutes disciplines sportives pratiquées dans le cadre d'une préparation aux sports et loisirs canins effectuées au sein des structures affiliées ;
- Les activités promotionnelles (journées des associations, sorties démonstration, journées portes ouvertes), organisées par la fédération ou les structures affiliées.
- La pratique des sports et loisirs canins sur les compétitions organisées par d'autres fédérations.



Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur le site internet de la FFSLC dans l'onglet "Documentation", "Espace Licencié(e)s" et "Assurance fédérale" : <https://www.ffslc-canicross.net/assurance-federale/>

## LE BREVET D'ANIMATEUR FÉDÉRAL (BAF 1 ET BAF 2)

C'est un diplôme interne à la FFSLC, conforme aux préconisations du Ministère de la Jeunesse et des Sports, dont le but est de permettre à tout licencié de la FFSLC qui souhaite animer bénévolement des entraînements de Canicross (au sens large) de le faire en ayant les connaissances de base :

- Être capable d'accueillir des pratiquants (novices dans la discipline ou déjà sportifs pratiquants),
- Être capable de renseigner les pratiquants sur la réglementation en vigueur, de répondre à la plupart des questions propres à notre discipline,
- Être capable d'encadrer un entraînement de groupe en développant une pédagogie personnelle. Le tout dans le respect de l'esprit sportif de la FFSLC.

Le cursus de formation est composé de 4 grandes phases, se déroulant chacune sur une journée. Il est divisé en 2 parties intitulées BAF 1 et BAF 2.

### COMMENT INTÉGRER UNE FORMATION ? [CALENDRIER FORMATIONS](#)

En premier lieu, consulter le calendrier des formations sur le site internet de la FFSLC pour voir s'il y a des sessions à intégrer. S'il n'y en a pas (ou qu'elles se situent trop loin), utiliser le formulaire individuel de demande de formation disponible sur le site internet de la fédération à remettre à votre président de club.

La formation BAF coûte 15 euros par candidat.



## LE DIPLOME DE JUGE FÉDÉRAL

C'est une formation qui aboutit à un diplôme interne à la FFSLC, conforme aux préconisations du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Son but est de permettre à tout licencié majeur de la FFSLC qui souhaite arbitrer bénévolement des épreuves de caniactivités, d'avoir la certification et les compétences requises pour faire respecter les règlements de la FFSLC tout en appliquant les chartes et l'esprit sportif de la FFSLC.

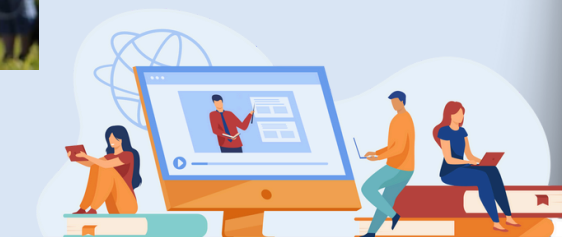
### DEUX TYPES DE FORMATIONS :

- Une formation « complète » donnant droit au diplôme en fin de cursus.
- Une formation dite de « maintien et actualisation des compétences » nécessaires pour assurer la validité du diplôme, celui-ci étant limité à 5 ans d'exercice à raison au minimum d'une participation par an parmi les manifestations du calendrier. Cette formation, ouverte à tous licenciés, permet également de découvrir l'activité, ainsi que les tenants et les aboutissants du rôle de juge.

### COMMENT INTÉGRER UNE FORMATION ? [CALENDRIER FORMATIONS](#)

En premier lieu, consulter le calendrier des formations sur la plateforme de la FFSLC pour voir s'il y a des sessions à intégrer. S'il n'y en a pas (ou qu'elles se situent trop loin), utiliser le formulaire individuel de demande de formation disponible sur le site internet, à remettre à votre président de club.

La formation juge est gratuite. La licence FFSLC valide est impérative.



## LA FORMATION MATÉRIEL

L'objectif de la formation matériel est de **permettre aux animateurs de conseiller au mieux leurs adhérents sur l'équipement qu'ils utilisent**, que ce soit au niveau du harnais pour le chien qui doit être ajusté le mieux possible afin d'éviter les gênes et les blessures, au niveau de la ligne de trait qui peut être adaptée en fonction du poids et de la motivation du chien ainsi que le baudrier que l'on peut adapter en fonction de la morphologie et de la pratique du coureur.

Une partie de l'histoire du matériel de Canicross est évoquée lors de cette formation. Une collection importante de baudrier et de harnais est présentée.

C'est une formation de minimum 3h mais souvent plus longue en fonction de la motivation des stagiaires.

Le matériel a un fort **impact sur la pratique des sports de traction monochien**, tant pour le confort mais aussi et surtout pour la **sécurité et la performance**.

La formation matériel coûte 15€ pour les licenciés lambda. En revanche, la formation est prise en charge par la FFSLC pour les bénévoles actifs de la fédération : juges titulaires ou en formation, animateurs fédéraux (BAF), présidents de club, DTR et DTR adjoints.



Les différents partenaires commerciaux de la FFSLC permettent aux licenciés FFSLC d'obtenir des remises sur les produits vendus par les différents partenaires.



## AVANTAGES DES PARTENAIRES :

- Remises allant de -5% à -15% sur le site [alltricks.com](http://alltricks.com)
- Remise de -15% pour les commandes groupées sur [element.vet](http://element.vet)
- Offres à destination des clubs sur [inlandsis.fr](http://inlandsis.fr)
- Remise de -32% toute l'année et offre découverte sur [lupus-expert.com](http://lupus-expert.com)
- Remise de -10% à -15% toute l'année sur [animania.fr](http://animania.fr)

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la FFSLC dans l'onglet "Documentations" et "Nos partenaires" : <https://ffslc.fr/nos-partenaires/>



[www.ffslc.fr](http://www.ffslc.fr)

[@ffslcfederation](https://www.instagram.com/ffslcfederation)

[Fédération Française des Sports et Loisirs Canins](https://www.facebook.com/ffslcfederation)

[Fédération Française des Sports et Loisirs Canins](https://www.youtube.com/ffslcfederation)

[contact@ffslc.fr](mailto:contact@ffslc.fr)



FFSLC 

Fédération Française  
des Sports  
et Loisirs Canins



© Sophie POPINEAU



© Sophie POPINEAU



© Sophie POPINEAU



© Sophie POPINEAU



@emanzono\_photos



© Emmanuelle COTTIN